

Acteurs

2^e TRIMESTRE 2026

de la filière graphique N°154

Environnement

**Des passe-droits
numériques criants**

OVOL

DESIGN



Toucher un papier de création n'a jamais été aussi accessible !

OVOL lance «**Design**», sa nouvelle gamme de papier de création
au toucher unique et d'un prix plus qu'abordable !
3 façons de laisser votre empreinte et de revoir la création autrement :



Vos échantillons disponibles sur alafeuille.com

www.ovol.fr

OVOL
Paper, and beyond



Yoan Rivière
Rédacteur en chef

- ENVIRONNEMENT - RÉGULER LE PHYSIQUE, DÉRÉGULER LE NUMÉRIQUE. UN INDÉFENDABLE « DEUX POIDS, DEUX MESURES » ?

Au gré de ce qui est devenu un dossier habituel en nos pages au mitan de l'année en cours, est apparu un évident paradoxe : oui, ce qui est « physique » doit répondre à des exigences réglementaires sinon précipitées, à tout le moins imminentes (RDUE, PPWR, REP Emballages Pro etc.), tandis que le « numérique » sauce IA bénéficie des largesses complices d'un appareil législatif que l'on qualifiera de plus « prudent ». Pourtant, quand le Shift Project ou l'ARCEP dressent les courbes d'impacts imputables aux data centers taillés pour entraîner des IA génératives dernier cri, on ne peut pas faire semblant d'ignorer le problème : les pires écarts en termes de trajectoires climatiques viables s'observent ici. Il faudrait par ailleurs évoquer les problématiques éthiques découlant de la toute-puissance algorithmique que consacre l'architecture en cours d'édification. Est-il seulement question d'en tenir compte avant d'investir davantage de moyens encore dans cette folle course à l'IA ? Non, car la priorité est d'accélérer le mouvement, souvent au mépris des données scientifiques dont nous disposons.

Comme nous l'avons toujours dit ici, au regard des efforts responsables et nécessaires que chacun doit faire, les Industries Graphiques font et feront leur part sans rechigner. Ce numéro en témoigne encore, à la fois via les adaptations consenties dans la sphère RSE au sens large, mais aussi via les réflexions qui ont conduit la France à accueillir l'ISO TC 130, pour continuer de porter des exigences normatives fortes dans le print. Nous ne manquerons en revanche jamais de souligner à quel point les efforts des uns peuvent se voir saccagés par les passe-droits des autres, a fortiori quand il s'agit d'accélérer la mal nommée « dématérialisation » des contenus, au prix d'une surchauffe à la fois énergétique, climatique & probablement économique, puisque certains alertent désormais clairement sur ce qui commence à épouser les traits d'une bulle spéculative d'une ampleur exceptionnelle.

Bonne lecture,

Yoan Rivière, Rédacteur en chef

SOMMAIRE

N°154

DOSSIER ■ environnement

5 APRÈS DES ANNÉES DE DISCUSSION, LE PPWR ENTRE POUR DE BON EN PHASE D'APPLICATION

8 LES EMBALLAGES PROFESSIONNELS ONT DÉSORMAIS LEUR PROPRE REP
Qu'est-ce que ça change ?

11 LE RDUE A-T-IL ÉTÉ RATIBOISÉ ?

14 IA VORACE & DATA CENTERS XXL
Les impacts numériques explosent

MÉTIER ■ normalisation

18 NORMALISATION DANS LES INDUSTRIES GRAPHIQUES
"une démarche collective qui doit embarquer tout le monde"

21 PHILOSOPHIE DES NORMES
Assiste-t-on à un basculement historique ?

24 RENCONTRE ■ portrait

"SUR LA ROUTE DE L'IMPRIMÉ"
Mathilde Hourdain

MÉTIER ■ stratégie

28 VEILLE STRATÉGIQUE
Une arme devenue incontournable, à l'heure de l'IA ?

DOSSIER ■ environnement

IA VORACE & DATA CENTERS XXL LES IMPACTS NUMÉRIQUES EXPLOSENT

Sans surprise, l'ARCEP confirme la courbe ascendante des impacts numériques en France, pointant des usages en forte hausse malgré, certes, une légère amélioration de l'efficacité énergétique des data centers. Sans surprise non plus, la France n'est ni le seul pays à observer pareille envolée, ni même le pire élève. L'IA générative – peu citée mais fortement suspectée de participer plus qu'à son tour aux fortes hausses observées – apparaît pour différentes raisons comme un gigantesque frein à toute perspective de progrès environnemental, à date.



On ne fera pas mine de discuter aujourd'hui que les termes « numérique » et « société » ne font désormais pas bon ménage à plus forte raison depuis que les données d'usage indiquent que, globalement, les usages numériques ont augmenté de manière constante. C'est à tout le moins de l'ordre du constat. Mais, comme le souligne le Shift Project, il n'y a pas de lien direct entre la consommation énergétique des data centers et la consommation électrique des équipements qu'ils hébergent. C'est pourquoi, dans ce dossier, nous nous sommes intéressés à la consommation électrique des data centers, et non à la consommation électrique des équipements qu'ils hébergent. Et en effet, des signaux qui ne font que confirmer la courbe à l'ensemble des données d'usage, ne seraient pas de nature à nous faire perdre la mesure.

Data centers : de moindres progrès annulés par des effets rebonds gigantesques ?

Un fait qui domine l'ARCEP à son enquête annuelle sur le plus grand centre de données d'Europe, c'est que, malgré un effet rebond, la consommation électrique des data centers a continué de progresser fortement. Cette hausse reflète un allongement progressif de la durée de vie des équipements informatiques des entreprises, mais aussi une augmentation de la puissance des équipements. Ainsi, dans les centres de données en 2022, la puissance moyenne d'un serveur était de 150 W, contre 100 W en 2017. En 2024, la puissance moyenne d'un serveur était de 200 W, contre 150 W en 2022. Cette augmentation de la puissance des serveurs a entraîné une augmentation de la consommation électrique des data centers, malgré un effet rebond.

N°154 / 2^e TRIMESTRE 2026
Magazine des professionnels
de la communication imprimée
édité par : l'Union Nationale
des Industries de l'Impression
et de la Communication



UNIIC
11, bd. Brune
75014 Paris
Tél. : 01 44 08 64 46
yoan.riviere@uniic.org
Rédacteur en chef :
Yoan Rivière
Directeur de la publication :
Guillaume Trias

Conception graphique :
icidesign@wanadoo.fr
Mise en page :
chappot.joel@wanadoo.fr
Photos :
Couverture : © AdobeStock,
Intérieur : © AdobeStock ;
DR.
Papier :
R4 Chorus Satin, 130g/m²

Impression :
Magazine imprimé
gracieusement par
l'imprimerie Chirat
42540 Saint-Just-la-Pendue
Le numéro : 12 €
Abonnement : 40 €
ISSN 1764-3112
Dépôt légal : 06/2026



OVOL

Retrouvez les **50 marques** myCordenons, disponibles en exclusivité chez OVOL.

Découvrez l'univers complet des papiers de création : des matières d'exception, une exigence de qualité et une créativité sans limites pour donner du caractère à chacune de vos réalisations.



ovol.fr | alafeuille.com

my**Bohème**

my**Blackgold**

my**Blu&Green Astropack**

my**Flora**

my**Formosa RecyPack**

my**Kingdom**

my**Malmero**

my**Modigliani**

my**Natural Evolution**

my**Plike**

my**Pur Coton**

my**Reef**

my**Stardream**

my**Translucent**

my**Wild**

APRÈS DES ANNÉES DE DISCUSSION, LE PPWR ENTRE POUR DE BON EN PHASE D'APPLICATION

Le Packaging and Packaging Waste Regulation (PPWR) apparaît comme un règlement tentaculaire (plus de 124 pages !), scruté depuis ses prémices – et parfois vertement critiqué – par les professionnels de l'emballage, souvent déçus par la complexité d'un texte à la fois radical et nébuleux. S'il est déjà entré en vigueur en février 2025, après avoir été adopté en décembre 2024, c'est en août de cette année que des déclarations de conformité (DOC) devront pouvoir être fournies, pour attester que chacun a pu se préparer à ce petit big bang. Autrement dit, les choses (très) sérieuses commencent maintenant et il va falloir montrer patte verte.

« Tous les types d'emballages sont concernés, qu'ils soient primaires, secondaires ou tertiaires. Qu'ils soient en plastique, en verre, en métal ou en carton. Qu'ils soient destinés à la vente, à des partenaires industriels, à des particuliers ou à des professionnels. »

Le 12 août 2026 : la date de mise en application du PPWR apparaît comme une forme d'aboutissement pour une réglementation aux avancements tortueux. Mais au regard de la progressivité des mesures qui y figurent (et/ou seront amenées à y figurer plus tard), elle pourrait bien n'être guère qu'un Top Départ.

La philosophie et les objectifs du texte

Il faut d'abord comprendre que tous les types d'emballages sont concernés, qu'ils soient primaires, secondaires ou tertiaires. Qu'ils soient en plastique, en verre, en métal ou en carton. Qu'ils soient destinés à la vente, à des partenaires industriels, à des particuliers ou à des professionnels. Et au regard de leurs spécificités, tous devront s'inscrire dans une trajectoire d'amélioration structurée autour des fameux « 3R » : réduction, recyclabilité et réemploi. Concrètement, cela se traduit par des objectifs souvent chiffrés et jalonnés dans le temps : d'ici 2030 par exemple,

100 % des emballages devront afficher un taux de recyclabilité d'au moins 70 % (niveaux A, B et C) et les emballages considérés comme non recyclables (classes D et E) seront interdits. Evidemment, si le papier/carton peut s'enorgueillir d'une recyclabilité avantageuse, on lui pardonnera d'autant moins de figurer en deçà des objectifs énoncés, étant entendu que « recyclable » ne veut toutefois pas nécessairement dire « recyclé ». Ce qu'il faudra prioritairement éviter, ce sont – au risque de formuler un pléonasme – les suremballages superflus, des taux de vide trop importants (avec un plafond à 50 %), des perturbateurs de recyclage souvent issus de conditionnements complexes, au profit de packagings monomatériaux identifiés comme plus aptes à intégrer une boucle de réemploi et/ou de recyclage. Et avant même d'assurer au mieux la fin de vie des emballages, il faudra même déjà les réduire : des paliers progressifs étendus pour lors à horizon 2040, gradués de 5 à 15 % lesdites baisses de production, dans un contexte où le poids moyen des emballages jetés par les Français continue pourtant d'augmenter. À ne pas négliger non plus, un important volet sanitaire qui s'attaque à des

« L'essentiel des obligations relatives au PPWR porte sur le metteur sur le marché (...). De là à dire que l'imprimeur/fabricant ne sera tenu à rien, c'est aller vite en besogne puisque dans un contexte à ce point contraint, sa capacité de conseil pourra peser lourd dans la confiance accordée par les clients. »



restrictions strictes d'incorporation de métaux lourds dans les emballages, les PFAS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, souvent désignées sous l'appellation peu flatteuse de « polluants éternels ») étant notamment explicitement visés, via des seuils harmonisés au-dessus desquels les emballages alimentaires ne pourront pas être autorisés.

Une pression forte en direction du metteur sur le marché

L'essentiel des obligations décrites partiellement ci-dessus porte sur le metteur sur le marché, avec pour lui de gros chantiers en ligne de mire : il devra en effet s'assurer qu'il met en circulation des emballages conformes, alors que le PPWR continuera de s'étoffer progressivement. De sorte que tout le monde s'entend : une veille réglementaire sera absolument nécessaire pour anticiper des mises à jour en cascade. De là à dire que l'imprimeur/fabricant ne sera tenu à rien, c'est aller vite en besogne puisque dans un contexte à ce point contraint, sa capacité de conseil pourra peser lourd dans la confiance accordée par les clients. Quant aux contrôles, ils seront assurés par l'ADEME et la DGCCRF, qui sont en France les autorités désignées compétentes. Là encore, c'est au moyen de Déclarations de conformité (DoC) systématiquement délivrées, que tout emballage mis en circulation en UE pourra attester de sa conformité à la PPWR. Enfin, chaque unité d'emballage devra porter, à compter du 12 août 2026, un identifiant traçable, qu'il s'agisse d'un document d'accompagnement, d'une étiquette comportant ces informations ou d'un marquage type QR code.

Une volonté d'harmonisation européenne

Si le PPWR réaffirme des principes déjà portés au sein de textes français, notamment via la Loi AGECE, il s'agit bien de construire un cadre européen harmonisé. C'est notamment le cas au moyen d'un étiquetage informationnel unique pour l'ensemble des pays membres, de manière à ce que les consignes de tri ne soient plus noyées sous des lectures et une signalétique arbitraires. De telle façon qu'en France, l'obligation d'apposer le logo « Triman » et l'« info-tri » sur certains emballages devrait à minima être revue/adaptée. Plus certainement, elle sera même purement abandonnée, au profit d'une charte européenne imposée. Pour rappel, la Commission européenne avait déjà saisi la Cour de justice de l'UE pour que la France cesse d'imposer ce logo, au motif qu'il y avait là une spécificité réglementaire attendant à la libre circulation des biens dans l'espace européen. Il est de fait très probable que cette spécificité française ne survive pas à l'entrée en application du PPWR, soit le 12 août 2026 prochain. S'il est certain que des critiques plus ou moins vives donneront à être entendues ces prochains mois, la perspective d'un report réglementaire apparaît peu probable à l'heure où vous lirez ces lignes. Conséquemment, il convient sûrement de s'assurer que l'on est prêt, plutôt que de s'épuiser à mener des contestations sans effet. Pour les professionnels de l'impression & de la fabrication, l'apparition d'une nouvelle filière REP (celle des Emballages Professionnels) constitue déjà un premier défi concret à relever, plus ou moins dérivé de ce que le PPWR institue comme cadre réglementaire englobant, et dont nous vous donnons quelques clés ci-après... ■

Le meilleur du papier couché, la proximité en plus !



A l'heure où l'empreinte écologique est au cœur des préoccupations mondiales, **R4 chorus** s'impose comme un choix évident.

R4 chorus, le papier couché de proximité

Fabriqué à 4km de la frontière française, avec des bois issus des forêts locales dont plus de 80% en France, il présente une faible empreinte carbone CO² fossile.

R4 chorus, une large gamme du 90 g/m² au 350 g/m²

Certifié PEFC 100% et HP Indigo, ce papier couché moderne est disponible en brillant ou satin.

Distribué par

OVOL

R4 chorus
GLOSS

R4 chorus
SATIN

ovol.fr
alafeuille.com

LES EMBALLAGES PROFESSIONNELS ONT DÉSORMAIS LEUR PROPRE REP

QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

Tous les emballages qui, en France, n'étaient à ce jour pas couverts par une REP (Responsabilité Elargie du producteur) devront répondre aux obligations d'une nouvelle venue répondant au nom d' « Emballages Professionnels » (ou EPRO). S'il demeure encore, à l'heure où nous écrivons ces lignes, des précisions à apporter sur ses modalités d'application, faisons le point sur ce que l'on sait à date, alors qu'il faudra dès cet été s'acquitter (sauf possible report) de sa première déclaration auprès des éco-organismes agréés.

Qu'est-ce qu'un emballage professionnel ? La réponse simple serait de dire qu'il s'agit de tout ce qui n'est pas déjà inclus dans la REP des emballages ménagers, laquelle avait déjà fusionné avec celle des papiers graphiques. Autrement dit, nous parlons ici de cet angle mort qui regroupe les caisses de transports, les récipients pour vrac, les palettes & éléments de palettisation, le papier de bourrage, les cartons primaires (hors e-commerce), le film de transport, les futs & jerricans ou encore les Publicités sur le Lieu de Vente (PLV) qui peuvent servir de contenants. En l'occurrence, c'est un « angle mort » qui pèse lourd puisqu'il représente selon Citeo Pro un gisement qui frôle les 17 millions de tonnes, contre 5,5 millions de tonnes pour les emballages ménagers. Le premier travail consistera donc pour une entreprise à identifier et à évaluer, tant dans ses flux entrants (via les commandes de consommables par exemple) que dans ses flux sortants (via les palettes en sortie d'entrepôts), ce qui correspond à des emballages professionnels. Reste ensuite à déterminer comment se font les déclarations et qui doit s'acquitter d'une écocontribution auprès d'un des trois éco-organismes agréés (Citeo Pro, Léko Pro et Twiice).

Évaluer (rapidement ?) ses volumes d'emballages professionnels

C'est là le relatif paradoxe de l'affaire : si des arbitrages restent en cours pour déterminer à qui échoit le paiement d'une écocontribution EPRO et à quelles conditions, l'heure de la première pré-déclaration pourrait approcher à grands pas, dans le sillage d'une entrée en vigueur de la REP fixée à juillet 2026. Il s'agirait plus

« On parle là d'un gisement qui frôle les 17 millions de tonnes par an, contre 5,5 millions de tonnes pour les emballages ménagers. »

exactement d'une pré-déclaration en forme d'estimation prévisionnelle, basée sur les consommations 2025, avant une régule octroyée en fin d'année au regard de la consommation réelle & effective. Notez toutefois l'emploi du conditionnel puisqu'il se bruisse que des reports sont possibles, tant les incertitudes actuelles plongent nombre d'entreprises dans l'inconnu. Comme toujours avec les REP, c'est au metteur sur le marché d'assurer le financement d'un tryptique Tri/Collecte/Traitement. Dans le cas particulier de la REP EPRO, on parle cependant de « producteur » au sens de celui qui fabrique l'emballage et le met le premier en circulation sur le sol français. Or, dans le cas d'emballages qui transitent entre différentes entreprises, entre différents sous-traitants et entre différents prestataires pour gérer la circulation des matières premières, des consommables et des produits finis, il va précisément falloir s'entendre sur l'identité dudit *premier metteur sur le marché*. Des situations qui risquent de devoir s'apprécier au cas par cas, même s'il apparaît que l'imprimeur sera probablement moins concerné que l'amont de la chaîne : en tant que fabricant de produits emballés, il faudrait que la Commission européenne considère qu'il est l'acteur qui donne à l'emballage de transport sa « forme finale » (en y apposant son logo, par exemple) pour être désigné comme le contributeur légitime.

Une nouvelle filière pour piloter la performance environnementale des emballages professionnels



Un arbitrage qui, à l'heure où nous écrivons ces lignes, n'a pas été tranché. Car à l'inverse, si cette notion de « forme finale » n'est pas retenue, l'obligation de contribution incombera au fournisseur fabricant d'emballage, en amont. De manière encore plus claire, les consommables emballés (papier, encres, plaques etc.) que l'imprimeur reçoit sont de la responsabilité de ceux qui les envoient, le but étant là encore d'identifier qui a la « parenté » de ces emballages pour les mettre en circulation. À condition toutefois que les fournisseurs concernés soient français : les achats conclus à l'étranger impliquent d'assumer leur mise en circulation sur le marché en France, en tant que premier chaînon français identifié au regard des circuits de facturation (à ce titre, c'est souvent le règlement de la TVA qui fera foi). Par ailleurs, il est possible que le coût assumé par les metteurs sur le marché se répercute dans le prix de vente des consommables concernés. Typiquement, le prix des encres pourrait augmenter, ce qui n'est jamais qu'une manière détournée de faire porter le coût d'une écocontribution sur l'imprimeur, de manière indirecte.

Vers un barème écomodulé et un système de bonus/malus

Un des objectifs de cette REP va aussi consister à soutenir, notamment au moyen d'incitations financières, les acteurs qui travaillent à une meilleure collecte, recyclabilité et/ou réemployabilité des emballages. Et plus les objectifs fixés sont encore loin des réalités effectives, plus les efforts destinés à s'en rapprocher vont être récompensés : c'est pourquoi nombre d'acteurs agissant en ce sens vont être concrètement bénéficiaires de la REP, qu'ils contribuent ou non par ailleurs à son financement en payant une écocontribution. « À ce titre, nous pouvons tout à

« Un des objectifs de cette REP va aussi consister à soutenir, notamment au moyen d'incitations financières, les acteurs qui travaillent à une meilleure collecte, recyclabilité et/ou réemployabilité des emballages. »

fait venir soutenir financièrement des imprimeurs qui auront mis en place des démarches de tri et de récupération du plastique par exemple, avec leurs opérateurs de collecte privés » nous précise Domitille Derennes (Citeo Pro), au gré d'un barème de soutien qui reste à définir. Même chose concernant les démarches de réemploi : il faudra veiller à ce que les contenants réemployables soient réutilisés dans des boucles fermées, pour le même usage, de manière à ce que leur mise en circulation ne soit payée qu'une fois et qu'elle puisse par la suite générer des soutiens fléchés vers les entreprises qui permettent ce réemploi. Lesdits « soutiens » pourront prendre également la forme de bonus dans des barèmes écomodulés, mais là encore : à l'heure où nous rédigeons cet article, les barèmes en question n'ont pas été dévoilés, avec des tarifications et des bonus/malus qui restent à définir. Sur toutes ces questions, l'UNIIC travaille de près avec Citeo Pro – un des trois éco-organismes agréés par l'État – et nous invitons nos adhérents à les/nous solliciter en cas de difficulté à produire cette première déclaration. ■

Caractère

LE MAGAZINE DES
PROFESSIONNELS DE L'IMPRIMÉ

Caractères

LE MONDE DE L'ÉTIQUETTE
A RENDEZ-VOUS
À LABELEXPO

La manifestation européenne
donnera une idée concrète
de la technologie de l'étiquette

INTERVIEW
Philippe de Bock
Papiers, cartons
et emballages
Société de papier

REPORTAGES
Bogal système
d'identification
à l'automatique
numérique

STRATÉGIES
L'impact
du code
à barre
brevet

Caractères

LE MONDE DE L'ÉTIQUETTE

Choisir Caractère c'est recevoir
chaque mois un outil d'informations
exclusives pour votre métier :
des enquêtes, des dossiers,
des retours d'expérience
de vos confrères
et de donneurs d'ordres.

2 ans 399 €
au lieu de 568 €* TTC

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELS DE L'IMPRIMÉ

Caractère

Bulletin d'abonnement

À retourner par e-mail à **abocaractere@d-m-g.fr** ou sous enveloppe affranchie à :
DMG/Caractère - Service abonnements - BP 20 003 - 91610 BALLANCOURT PDC

☐ **Oui, je m'abonne au mensuel Caractère**
pour **1 an** au prix de **238€ TTC**
(au lieu de 289€* TTC)
soit **plus de 18 % de réduction**

☐ **Oui, je m'abonne au mensuel Caractère**
pour **2 ans** au prix de **399 € TTC**
(au lieu de 568 €* TTC)
soit **plus de 30 % de réduction**

Pour remplir
le formulaire en ligne
flashez le OR code



Mes coordonnées

Société

Code NAF

☐ Mme ☐ M. Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél.

E-mail@.....

Obligatoire pour recevoir la version numérique

☐ Par **chèque bancaire** ou postal à l'ordre de : Caractère

☒ Par **virement** BIC : CCBPFRPPMTG
RIB SAS GLN MEDIAS : 10207 00090 20217467562 95
IBAN : FR76 1020 7000 9020 2174 6756 295

☐ Par **prélèvement automatique** :

joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP)

Compte à débiter : ICS : FR66ZZZ88A09F

IBAN [][][][][][][][][][][][][][][][]

BIC [][][][][][][][][][][][][][][][]

Offre limitée à la France métropolitaine, valable jusqu'au 31/12/2025. TVA incluse 2,10 %. *Prix de vente au numéro + frais de port.
Conformément à la loi RGPD du 25/05/2018 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant auprès du service diffusion de Caractère.
Pour tout abonnement hors France métropolitaine, nous consulter. TVA incluse 2,10 %.

GLN
médias

Caractère est une publication de GLN Médias
Chez Easy Working 5-7 boulevard Edgar Quinet 92700 Colombes
SAS au capital 203 524 € - Siret : 503 402 463 00056

Tél. abonnements: 06 89 84 27 02 - abocaractere@d-m-g.fr

☐ Je souhaite **recevoir une facture acquittée**

☐ Je préfère **régler à réception de facture**

AGF025

LE RDUE A-T-IL ÉTÉ RATIBOISÉ ?

Repoussé par deux fois puis raboté aux entournures, le Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) cherche un cadre applicatif valide pour la fin de l'année 2026. Plus de trois ans après sa prime publication au Journal officiel de l'UE le 9 juin 2023, que reste-t-il d'un texte notoirement complexe et régulièrement conspué pour cette raison ?

Le règlement dont on parle ici vise à « interdire », dicit le Ministère la transition écologique, « la mise sur le marché ou l'exportation depuis le marché européen de produits ayant contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts après le 31 décembre 2020. Le champ d'application du texte couvre sept commodités : café, cacao, caoutchouc, huile de palme, soja, bœuf et bois, ainsi que certains produits dérivés comme le cuir, le charbon de bois, le papier imprimé ». Si l'intention est aussi limpide que louable, l'extrême largesse de son champ d'application aura tôt fait de confiner à la gageure la plus totale : l'accumulation de situations très spécifiques oblige en effet rapidement à opérer des disjonctions de cas en pagaille, lesquelles se traduisent en général par des exemptions légales perçues comme des renoncements. Où en est-on ?

De l'amont à l'aval, le RDUE redéfinit les termes

Au gré des simplifications qui ont vu la Commission européenne redéfinir le texte, en conséquence notamment des alertes portées par l'ensemble des secteurs industriels concernés, le RDUE s'appréhende aujourd'hui avec une nouvelle terminologie. « L'opérateur est celui qui met un produit concerné par la RDUE sur le marché européen pour la première fois ou qui l'exporte, dans le cadre d'une activité commerciale. Lorsqu'un produit est fabriqué hors de l'Union européenne, l'opérateur est généralement l'importateur qui fait entrer le produit dans l'UE au moment de la mise en libre pratique douanière. Lorsqu'un produit est fabriqué dans l'Union européenne, l'opérateur est généralement la première entreprise qui le commercialise après sa production » nous précise-t-on, tandis que « l'opérateur en aval est celui qui met sur le marché ou exporte un produit fabriqué à partir d'autres produits déjà couverts par une DDS [Déclaration de Diligence Simplifiée], à ne pas confondre avec DDR pour [Déclaration de Diligence Raisonnée, NDLR]. Il intervient après l'opérateur initial et agit sur des produits qui ont déjà fait l'objet d'une première mise sur le marché conforme à la RDUE ». Or, comme souvent dans ce genre d'édifice législatif, c'est sur l'amont de la chaîne que porte l'essentiel des obligations de traçabilité, de sorte que pour un imprimeur (et plus encore pour l'éditeur & metteur sur le marché du produit fini), c'est souvent le papetier qui devra montrer patte verte. « Le premier opérateur doit faire une déclaration de diligence raisonnée, ou simplifiée, sur la



plateforme TRACES. Ensuite, il est dans l'obligation de transmettre de manière proactive les numéros de DDS/DDR au premier opérateur ou commerçant en aval. L'opérateur, ou commerçant, en aval peut présumer que ses fournisseurs ne sont pas des opérateurs en amont s'il ne reçoit pas de numéro de référence de leur part. Un opérateur en aval n'est pas tenu de vérifier de manière proactive si son fournisseur est un opérateur, ni de demander le numéro de référence auprès de son fournisseur » éclaire Loanne Rautureau, cheffe de projet environnemental pour l'UNIIC, qui décrit là le mode opératoire par lequel la traçabilité des produits doit être construite et transmise, de l'amont à l'aval de la chaîne.

Les produits graphiques (très) épargnés

Au jeu des exemptions par produits, il est un cas à souligner d'emblée : « les produits classés sous le code HS 49 ont été exclus du champ d'application de la RDUE. Cela couvre les produits de l'édition, de la presse et une grande partie des produits traditionnellement issus des industries graphiques. Cependant, les produits classés sous le code HS 48 restent dans le champ d'application (étiquettes, emballages imprimés, papier peint, etc.). Cela veut dire qu'un produit classé sous le code HS 49 comme un livre, fabriqué hors UE, par exemple en Chine, ne sera pas soumis aux exigences de la RDUE et ne fera donc pas l'objet des contrôles liés au risque de déforestation » détaille Loanne Rautureau. Un allègement majeur qui fait dire aux professionnels des industries graphiques qu'ils sont globalement (très) bien lotis, même si effectivement d'autres typologies

« Les produits classés sous le code HS 49 ont été exclus du champ d'application de la RDUE. Cela couvre les produits de l'édition, de la presse et une grande partie des produits traditionnellement issus des industries graphiques. Cependant, les produits classés sous le code HS 48 restent dans le champ d'application (étiquettes, emballages imprimés, papier peint, etc.). »

Loanne Rautureau (Cheffe de projet environnemental pour l'UNIIIC)



de produits ne bénéficieront pas de la même mansuétude. La distinction opérée ici procède de la façon dont la nomenclature douanière considère d'une part les produits essentiellement destinés à être lus (livres, magazines, catalogues etc.), lesquels sont classés HS 48, et d'autre part les produits imprimés dont la fonction première n'est pas d'être lus (emballages, étiquettes, papeterie etc.) qui sont classés HS 49. Quant à expliquer pourquoi le législateur exempte les premiers et pas les seconds, cela tient moins à l'absence fondamentale de risques – un livre de 800 pages imprimé sur papier vierge et importé d'Asie peut contenir davantage de fibres de bois à l'origine douteuse qu'une petite boîte en carton soumise au RDUE – qu'au regard des difficultés administratives qu'aurait un éditeur à identifier les parcelles incriminées, tant les chaînes de production sont complexes, de la fabrication du papier au produit fini. A fortiori sur des petits (re)tirages avec des références de substrats qui sont plurielles. On sait par ailleurs que les marges bénéficiaires sont extrêmement resserrées sur le livre, sorte de totem culturel dont les prix sont scrutés de près. A l'inverse, il a été considéré que le secteur de l'emballage, notamment, était à la fois plus massifié et moins sujet à des risques économiques se traduisant par une hausse possible des prix à la consommation.

Un texte dévitalisé pour de bon ?

De là à dire que le RDUE a été vidé de sa substance, il convient probablement de nuancer le propos. Oui, le texte a été simplifié en ce sens qu'il allège considérablement les obligations en direction d'une catégorie d'acteurs en aval qui ne devront plus refaire toute la due diligence, quand les matières premières ont déjà

été couvertes par une déclaration en amont. C'était bien là une des critiques notoires faites à un texte qui multipliait les strates administratives redondantes, de l'amont à l'aval, quitte effectivement à faire et refaire les mêmes déclarations. Désormais, il faudra surtout s'assurer que le travail d'identification des parcelles assuré par les acteurs sollicités en début de chaîne, circulera de manière transparente jusqu'au metteur sur le marché du produit fini. Autre critique fréquente : la liste des pays dits « à risque » (c'est-à-dire ceux par lesquels ils est considéré qu'importer en UE certains produits et/ou matières premières induit un risque important de déforestation) est extrêmement restreinte. Et c'est un euphémisme, puisque seules sont ciblées la Biélorussie, la Corée du Nord, la Myanmar (ex-Birmanie) et la Russie. Quid de l'Indonésie ou du Brésil par exemple, pourtant réputés pour une gestion forestière que l'on qualifiera poliment de « fragile ». Sur ce point, la Commission botte à moitié en touche, précisant qu'elle ne souhaite pas dresser une liste noire difficile à justifier sur un plan diplomatique quand des efforts sont potentiellement en cours, et surtout, elle insiste sur le fait que l'essentiel des contrôles doivent être conduits y compris pour des pays à « risque standard », affirmant donc en creux que cette distinction n'a *in fine* que peu d'importance. En revanche, à force de reports et de reculades diffuses dans le temps, le RDUE perd progressivement en crédit et c'est probablement là son principal problème : l'application est désormais prévue au 30 décembre 2026 pour les entreprises moyennes et grandes, et au 30 juin 2027 pour les micro et petites entreprises. Dans l'intervalle, d'autres simplifications peuvent venir s'ajouter et si jamais la chose devait se traduire par de nouveaux reports, nul doute que la grogne des ONG s'accentuerait encore, jusqu'à confiner aux railleries. ■



QUELLES SONT MES OBLIGATIONS RELATIVES AU RDUE ?

Par **Loanne Rautureau**, Cheffe de projet environnemental pour l'UNIIC.

- **Vous êtes un opérateur en aval (pas le premier) :**

Vous devez tenir un registre avec le nom de vos fournisseurs et de vos clients. Si vous n'êtes pas une PME, vous devez également vous enregistrer sur la plateforme TRACES.

- **Vous êtes le premier opérateur en aval :**

Vous devez conserver les numéros de référence envoyés par l'opérateur. Si vous n'êtes pas une PME, vous devez également vous enregistrer sur la plateforme TRACES.

- **Vous êtes le premier opérateur en UE (PME ou non PME) :**

Vous devez réaliser une Déclaration de Diligence Raisonnée (DDR) ou une Déclaration de Diligence Simplifiée (DDS). Vous avez l'obligation de transmettre les numéros de DDS/DDR au premier opérateur ou commerçant en aval.

- **Vous importez du papier hors UE (PME ou non PME) :**

Vous devez réaliser une DDR et exercer la diligence raisonnée. Vous avez l'obligation de transmettre les numéros de DDS/DDR au premier opérateur ou commerçant en aval.

- **Vous exportez un produit hors UE :**

Vous devez fournir un code TARIC, un code douanier qui, dans le cadre de la RDUE, permet d'identifier les produits relevant du règlement et de mettre en œuvre les contrôles correspondants. Nous attendons davantage de précisions sur ce point, de la part des autorités compétentes européennes.

- **Rappel des définitions :**

- **L'opérateur** est celui qui met un produit concerné par la RDUE sur le marché européen pour la première fois ou qui l'exporte, dans le cadre d'une activité commerciale. Lorsqu'un produit est fabriqué hors de l'Union européenne, l'opérateur est généralement l'importateur qui fait entrer le produit dans l'UE au moment de la mise en libre pratique douanière. Lorsqu'un produit est fabriqué dans l'Union européenne, l'opérateur est généralement la première entreprise qui le commercialise après sa production.
- **L'opérateur en aval** est celui qui met sur le marché ou exporte un produit fabriqué à partir d'autres produits déjà couverts par une DDS. Il intervient après l'opérateur initial et agit sur des produits qui ont déjà fait l'objet d'une première mise sur le marché conforme à la RDUE.

- **Pour exercer ce que l'on appelle la diligence raisonnée, l'entreprise doit :**

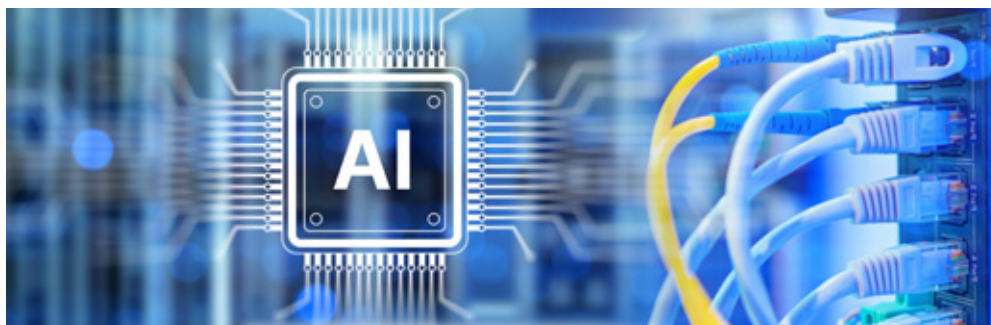
- ① Recueillir les informations et justificatifs auprès de ses fournisseurs.
- ② Évaluer le risque de non-conformité RDUE des produits.
- ③ Prendre des mesures correctives ou de réduction du risque si nécessaire.
- ④ Aucune mesure supplémentaire n'est requise si le risque est jugé nul ou négligeable.

Contact : UNIIC/Loanne RAUTUREAU - loanne.rautureau@uniic.org

IA VORACE & DATA CENTERS XXL

LES IMPACTS NUMÉRIQUES EXPLOSENT

Sans surprise, l'ARCEP confirme la courbe ascendante des impacts numériques en France, pointant des usages en forte hausse malgré, certifient-ils, « une légère amélioration de l'efficacité énergétique des data centers ». Sans surprise non plus, la France n'est ni le seul pays à observer pareille envolée, ni même le pire élève. L'IA générative – peu citée mais fortement suspectée de participer plus qu'à son tour aux fortes hausses observées – apparaît pour différentes raisons comme un gigantesque frein à toute perspective de progrès environnemental, à date.



On ne fera pas mine de découvrir aujourd'hui que les termes « numérique » et « sobriété » ne font décidément pas bon ménage, à plus forte raison depuis que les mesures d'impact intègrent l'IA générative dans des usages forcément plus lourds et énergivores que jamais. C'était là tout le sens de l'alerte relayée par le Shift Project (cf. notre article « Intelligence Artificielle & décarbonation – mission impossible ? » - Acteurs Graphiques n°151), laquelle prend déjà aujourd'hui une résonance toute particulière. Et en dépit des signaux qui ne font que s'accumuler, la course à l'armement autour d'une IA surentraînée ne semble pas décidée à se fixer la moindre limite.

Data centers : de maigres progrès annihilés par des effets rebonds gigantesques ?

L'intitulé que donne l'ARCEP à son enquête annuelle sonne de plus en plus comme un espoir déjà déçu, davantage en tout cas que comme un objectif sérieux à court et moyen terme. Jugez

plutôt : « Pour un numérique soutenable » ... Comment y croire encore ? Factuellement, on pourrait certes objecter que les émissions mesurées en France dans le périmètre des réseaux de télécommunication sont presque stables depuis 2021. Mais au regard des données imputables à l'année 2024, ce sont bien les data centers qui concentrent l'essentiel des inquiétudes, avec une hausse de 38 % des consommations électriques qui leurs sont associées depuis trois ans. Des chiffres déjà peu flatteurs, dont il faut bien se rendre compte qu'ils n'intègrent encore qu'à la marge le raz-de-marée d'une course folle à l'IA générative, certes bien entamée, mais appelée à grossir encore. « En 2024, malgré un nombre limité de nouvelles implantations, la capacité informatique totale des centres étudiés continue de progresser fortement. Cette hausse reflète un changement progressif d'échelle des capacités informatiques des nouveaux centres. Alors que les centres ouverts en 2023 présentaient déjà une capacité informatique moyenne de 9 MW par centre, contre 3 MW pour les centres déjà installés, ceux mis en service en 2024 atteignent désormais 20 MW en moyenne » précise effectivement l'ARCEP, dans un contexte où l'on sait qu'une IA générative ultraperformante doit pouvoir s'entraîner sur des serveurs nouvelle génération plus puissants que jamais.



Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'IA Slop (ou « bouillie numérique ») ne se signale pas par son bon goût ou sa subtilité.

« Selon l'EESI (Environmental and Energy Study Institute), 560 milliards de litres d'eau sont ainsi consommés par an dans le monde pour faire fonctionner et refroidir ces centres de données, dans une dynamique d'augmentation constante, puisqu'on ne cesse d'en installer partout de plus performants. »

Ainsi, et comme l'avait prédit le Shift Project, les maigres progrès desdits serveurs en termes de consommation d'énergie sont totalement annihilés par des sollicitations d'une tout autre échelle – c'est ce qu'on appelle un effet rebond –, ce qui induit au global des impacts grimant en flèche. À tel point d'ailleurs que foule de marques ont discrètement renoncé à tenir leurs objectifs climatiques, se gardant même bien d'évoquer encore toute forme d'engagement que ce soit. Netflix, Google, Nestlé, Gucci, la FIFA ou EasyJet ne disent effectivement guère plus mot de programmes de « neutralité carbone » (par réduction et/ou compensation) discrédités dans les grandes lignes. S'il faut certainement y voir la peur d'une assignation en greenwashing, il faut aussi (et, hélas, surtout) y lire un renoncement lucide : les priorités ne sont plus celles-là. Difficile pour autant de porter tel discours critique, même serti de vérités aussi établies que chiffrées, quand le projet « Campus IA » voulu par l'Elysée vise à installer en Seine-et-Marne rien de moins que le plus gros centre de données en Europe. Car les priorités sont ici, en l'occurrence.

Des « mégacentres » de données, jusqu'à plus soif

Mais c'est certainement aux États-Unis que l'on observe le mieux la poussée de data centers de nouvelle génération, non sans

conséquences tristement spectaculaires. De moins en moins « planqués » dans des régions froides et semi-désertiques, ces centres de donnée doivent en effet être taillés pour gérer des usages XXL, au profit notamment des grands de l'IA (OpenAI, Meta, Google, Apple etc.) qui entraînent à grandes eaux des modèles d'IA générative plus gourmands que jamais. Vastes concentrés de composants tournant à plein régime, ces centres de données surchauffent en des proportions inédites et nécessitent de fait d'être suffisamment refroidis pour fonctionner. La manœuvre est évidemment extrêmement consommatrice d'eau (car les ventilateurs n'y suffisent plus), sans parvenir à annuler pour autant le caractère « chauffant » desdits serveurs, qui agissent comme d'immenses radiateurs à ciel ouvert. Selon l'EESI (Environmental and Energy Study Institute), 560 milliards de litres d'eau sont ainsi consommés par an dans le monde pour faire fonctionner et refroidir ces centres de données, dans une dynamique d'augmentation constante, puisqu'on ne cesse d'en installer partout de plus performants. Toujours selon l'EESI, ces infrastructures massives que l'on appelle les « mégacentres de données » utilisent chacune, en moyenne, jusqu'à 20 millions de litres d'eau par jour, soit autant qu'une ville de 50 000 habitants. Or, tant en Arizona qu'en Géorgie, les témoignages de riverains américains privés d'eau affluent – si l'on peut se permettre l'expression – les data centers alentours s'imposant comme de terribles assécheurs des sols.



Exemple de data centers nouvelle génération, ici à proximité de Dublin, une ville américaine de 30 000 habitants, dans l'État de l'Ohio.

« Au regard des données imputables à l'année 2024, ce sont bien les data centers qui concentrent l'essentiel des inquiétudes, avec une hausse de 38 % des consommations électriques qui leurs sont associées depuis trois ans en France. »

(Source : ARCEP)

« Il est pourtant des horizons réjouissants où imposer l'IA dite « de production » : dans les systèmes hardware & software dédiés à fabriquer, dans les modules de maintenance prédictive ou encore dans des logiciels de gestion des plannings, liste bien évidemment non-exhaustive. »

IA & excès numériques : garder le cap

Devant pareil spectacle, comment prétendre encore que les infrastructures du numérique servent une prétendue « dématérialisation verte » des contenus ? Les Industries Graphiques devront se rappeler que si elles ont – et à juste titre – combattu si ardemment ladite « dématérialisation », présentée comme une réponse écologique trompeuse face à toute forme de production physique, le train de l'IA mérite recul et cohérence. Car on ne peut avoir jadis conspué les impacts des data centers pour envoyer des prospectus sur des smartphones, puis subitement ne plus rien trouver à redire quand il s'agit de s'armer d'outils d'IA générative pour économiser quelques fonctions support. L'univers du prépresse souffre déjà d'un glissement largement entamé vers de la génération automatique d'images (citations Canva ou Midjourney) et à bien des égards, la messe est dite sur nombre d'outils déjà perclus d'IA, de façon plus ou moins transparente. Mais on ne s'évitera pas des procès en incohérences et/ou en positionnements à géométrie variable, si l'on ne voit les tares environnementales du numérique que lorsque ça nous arrange. Pas plus qu'on ne saurait justifier défendre des

œuvres de l'esprit – celles que l'on imprime dans des livres – si l'on considère demain qu'une commande est une commande, fût-elle « écrite » par ChatGPT. Il est pourtant des horizons réjouissants où imposer l'IA dite « de production » : dans les systèmes hardware & software dédiés à fabriquer, dans les modules de maintenance prédictive ou encore dans des logiciels de gestion des plannings, liste bien évidemment non-exhaustive. Des outils qui ont l'avantage d'une consommation frugale – car l'IA de production sait l'être – aux antipodes de ce qu'il faut convoquer de données et d'énergie pour générer des vidéos HD photoréalistes (mais souvent inutiles) scénarisées par prompts interposés, sans qu'il n'y ait jamais eu de prise de vue réelle. Car ce qui coûte à l'environnement donne aussi à voir, à sa façon, une forme de décharge immonde (et gigantesque) de débris numériques : celle de l'AI Slop, soit la prolifération sur Internet de contenus générés par Intelligence Artificielle, souvent de qualité déplorable et d'un mauvais goût saisissant. Veillons au moins à n'imprimer que ce qui le mérite, car c'est bien là que le print joue une part importante de son avenir : en étant le garant de ce qui compte et de ce qui est vrai. ■

365 JOURS D'INITIATIVES, DE PROJETS ET D'INNOVATIONS AU SERVICE DES INDUSTRIES GRAPHIQUES.

TÉLÉCHARGEZ LE RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2025



Découvrez les chiffres clés, les actions menées sur le terrain avec **plus de 100 projets accompagnés en 2025**, les témoignages d'entreprises et les perspectives qui dessinent l'avenir de la branche. Le futur s'imprime chaque jour. Voici comment nous l'avons préparé en 2025.

Le rapport d'activité est disponible en téléchargement sur ambitiongraphique.fr

AMBITION GRAPHIQUE

IMPRIMONS L'AVENIR ENSEMBLE



NORMALISATION DANS LES INDUSTRIES GRAPHIQUES

« UNE DÉMARCHE COLLECTIVE QUI DOIT EMBARQUER TOUT LE MONDE »

C'est en France qu'ont eu lieu les dernières réunions du comité technique ISO TC130 qui désigne un comité d'élaboration des normes pour les Industries Graphiques. Une soixantaine d'experts internationaux était ainsi amenée à échanger du 20 au 24 avril derniers, avec un objectif clair : harmoniser les pratiques d'impression et de gestion de la couleur, tout en impulsant de possibles nouvelles orientations industrielles. Mais plus encore, l'ambition de l'organisation française – portée par l'UNIG et Ambition Graphique – est telle qu'il s'agissait d'inclure au-delà de ce seul cercle d'experts pour ouvrir le débat et impliquer les imprimeurs. Une conférence dédiée se tenait à cette fin le 22 avril dernier et à de nombreux égards, elle a permis de mettre à plat les attentes, espoirs et défiance (aussi) des uns et des autres...

Avant même de rentrer dans une réflexion relative à la définition technique des normes pour discuter de leurs conditions d'application – car c'est bien ce à quoi l'événement ISO TC130 est consacré – la question préjudicielle que se pose toute entreprise susceptible d'initier une démarche est la suivante : en ai-je besoin ou y ai-je même seulement intérêt ?

Normaliser : entre envie et nécessité

« L'objectif défini par la Direction, c'était d'homogénéiser les compétences des salariés par le haut, parce que nous avons constaté de réels écarts au sein de nos deux unités » éclaire Eric Wauters, Président de Ch-Wauters et Fils, lorsqu'on lui demande comment et pourquoi l'entreprise avait fait ce choix d'une démarche de normalisation, que d'aucuns auraient pu trouver lourde et/ou superflue. « Chez Antoli, le pack pèse pour 40 % de notre chiffre d'affaires et il fallait structurer nos process pour travailler avec de grands clients du luxe » souligne pour sa part Georges Moreira, Président du groupe Antoli Print & Pack, en réponse à la même question. Dans les deux cas, un point commun relevant de l'évidence : une élévation du niveau d'efficacité et de qualité de la production, permettant de viser des standards de performance supérieurs. « Cette démarche nous a beaucoup aidés, sachant que tous nos clients et prospects



disaient avoir déjà rencontré des problèmes de fidélité colorimétrique, d'où l'importance de les rassurer » ajoute Charlene Dupuy, Responsable commerciale et marketing du groupe Antoli Print & Pack. Deux cas concrets qui indiquent donc déjà que ce travail d'optimisation des process de production peut tant venir d'un souhait interne (celui de la Direction) que d'exigences externes, au gré cette fois de demandes clients. « Typiquement, notre département offset dépendait énormément de l'expérience des opérateurs et elle était forcément très disparate. La normalisation permet de niveler les compétences par le haut et de nous structurer. Elle permet de limiter les aléas avec des instruments de contrôle » témoigne à son tour Abderrazak Benalia, Directeur technique du pôle d'impression Wauters. De fait, ce qui est visé est clair : c'est une forme d'optimisation des performances qui doit faire écho à des termes que les experts de la colorimétrie connaissent bien : qualité, stabilité et répétabilité. Un idéal qui ne s'obtient pas toutefois sans effort.



De gauche à droite : Christophe Villar (GAC, membre de l'ISO 130), Abderrazak Benalia (Groupe Wauters), Eric Wauters (Groupe Wauters), Georges Moreira (Groupe Antoli), Mathilde Lu (Groupe Antoli), Charlène Dupuy (Groupe Antoli).

« Tous nos clients et prospects disaient avoir déjà rencontré des problèmes de fidélité colorimétrique, d'où l'importance de les rassurer. »

Charlène Dupuy (Responsable commerciale et marketing du groupe Antoli Print & Pack)

Convaincre pour avancer collectivement

« Paradoxalement, tout de suite après la certification, nous avons observé une recrudescence de non-conformités. Cela nous a permis de mieux les identifier, de les traiter à la source et de les faire radicalement diminuer » souligne Charlène Dupuy. Le « paradoxe » n'est toutefois qu'apparent puisque logiquement, adopter des process de travail plus rigoureux et maîtrisés a pour première conséquence de ne plus laisser filer des travaux dont les seuils qualitatifs pouvaient être proches des niveaux attendus, sans les satisfaire tout à fait. D'où ces petites frustrations, qui confinent parfois au déni... « Il arrive qu'on me demande encore à quoi sert tout ça. Pourquoi ? Parce que le PSO [Pour « Process Standard Offset », NDLR], c'est un collectif. Il reste toujours des réfractaires qui ont un point de vue resserré et personnel. Mais je le redis : c'est un travail collectif qui doit embarquer tout le monde » témoigne Georges Moreira. « Faire tomber les réticences est effectivement un défi en soi, qui mérite de prendre un vrai temps d'échange. La technique, on finit toujours par l'avoir, en revanche, l'adhésion ça se construit » complète Abderrazak Benalia. Et de la même manière, les avancées qui en résultent – au-delà du seul saut qualitatif engendré sur la production – s'apprécient de manière à la fois globale et concrète. « Le plus gros gain que nous avons constaté, c'est celui de la rapidité de la mise en œuvre de nos process. On a pu diviser certains temps de calage par dix ! » s'enthousiasme Eric Wauters. « On est passé de trois à deux équipes à l'impression. À chiffre d'affaires constant, on est ainsi passé

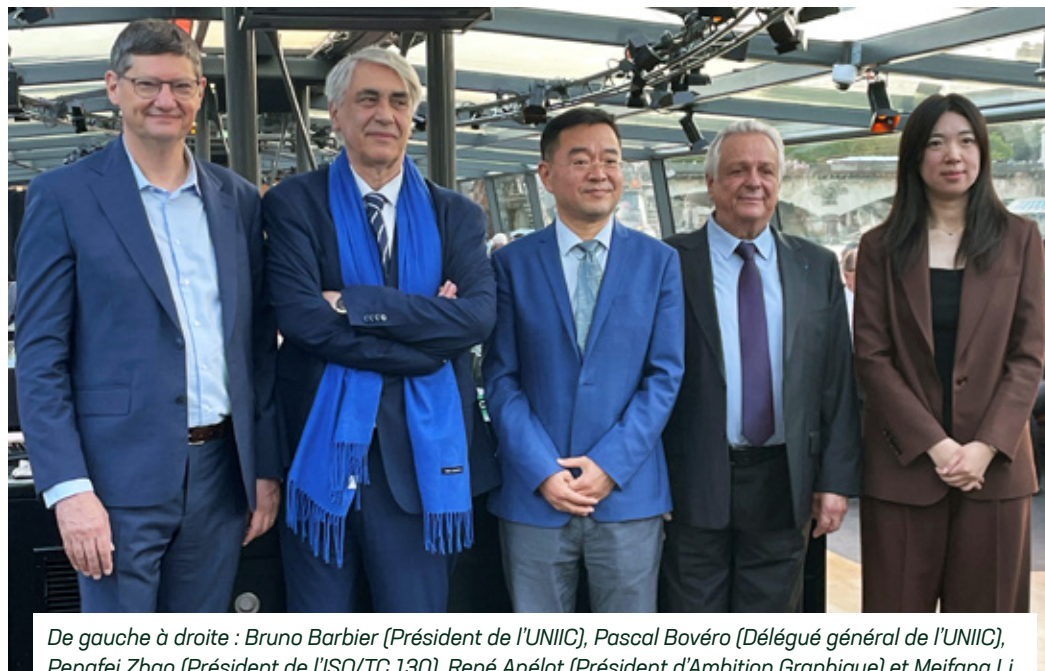
de 39 à 22 salariés » enchérit Georges Moreira, dans ce qui constitue un sujet évidemment sensible : standardiser ses process et optimiser ses performances s'accompagne forcément d'un gain de productivité et donc d'une possible réduction des effectifs. Si le Président d'Antoli Print & Pack précise n'avoir licencié personne en parallèle des investissements consentis dans une démarche de normalisation structurante, des départs volontaires et une politique de non-remplacement ont pu permettre d'ajuster les équilibres économiques de l'entreprise.

L'éternelle question des coûts & des gains

À noter que comme toujours, il y a les partisans jusqu'au-boutistes d'une démarche de normalisation traduite en certification, moyennant les coûts afférents (via notamment les frais directs des audits de certification) ; et il y a les entreprises qui préfèrent suivre une démarche pour leur seul bénéfice productif & opérationnel, sans forcément solliciter un tiers certificateur. Difficile d'obtenir des chiffres, car cela dépend toujours du niveau d'avancement de l'entreprise, mais les budgets moyens d'obtention d'une norme ISO oscilleraient pour une PME entre 12 000 et 25 000 euros, tant pour couvrir les audits, la formation que pour l'intégration de nouveaux outils et d'éventuelles montées en compétences. Le degré de frilosité des entreprises relève ainsi toujours d'une même question : suis-je assuré de rentrer dans mes frais ? Car si les coûts directs d'une certification sont certains, les bénéfices à plus long terme peuvent être sujets à caution. « Pour rassurer ceux-là, il faut sûrement ne

« La normalisation permet de niveler les compétences par le haut et de nous structurer. Elle permet de limiter les aléas avec des instruments de contrôler. »

Abderrazak Benalia (Directeur technique du pôle d'impression Wauters)



De gauche à droite : Bruno Barbier (Président de l'UNIIC), Pascal Bovéro (Délégué général de l'UNIIC), Pengfei Zhao (Président de l'ISO/TC 130), René Anélot (Président d'Ambition Graphique) et Meifang Li (Secrétaire de l'ISO/TC 130).

« On ne conçoit pas de travailler avec des imprimeurs qui ne disposent pas de référentiels normés. Nous nous devons d'être les garants d'un résultat à la fois pour l'auteur, mais aussi pour les lecteurs. »

Julien Baléria (Responsable de fabrication prépresse chez Glénat)

pas aller trop vite et souder progressivement les équipes en suivant des étapes qui permettent de mesurer les bénéfices pas à pas » souligne Christophe Villar, meilleur Ouvrier de France Technicien de plateforme prépresse 2015 et membre du comité technique ISO/TC 130. Et il faut certainement redire que dans un contexte où les responsables achats chez les clients manquent de connaissances/repères techniques, les efforts normatifs tendent à rassurer. « Nous nous trouvons face à des gens effectivement plus jeunes, qui ont parfois beaucoup de pression et c'est un fait : très souvent, ils ne connaissent pas l'imprimerie. Et a fortiori quand la demande est très exigeante et que le client manifeste des doutes, il faut démontrer que l'on s'appuie sur des modes opératoires solides. C'est aussi à ça que servent les démarches de normalisation : rassurer en faisant la preuve de processus maîtrisés et d'instruments de mesure qui sont à la fois des juges de paix et des garde-fous » témoigne Abderrazak Benalia. Une manière de dire que quand le client « pinaille » au moyen de biais subjectifs possiblement contestables, disposer d'éléments de réponse normatifs constitue un atout de poids.

La parole aux clients

« On ne conçoit pas de travailler avec des imprimeurs qui ne disposent pas de référentiels normés. Nous nous devons d'être les garants d'un résultat à la fois pour l'auteur, mais aussi pour

les lecteurs » avance Julien Baléria, Responsable de fabrication prépresse chez Glénat. De quoi, déjà, apporter une réponse cinglante à l'idée (répandue) selon laquelle les clients se « ficheraient » des efforts de standardisation consentis par les fabricants. « Constaté des problèmes de couleur sur des produits mal standardisés, c'est un motif de changement d'imprimeur » prévient pour sa part Emma Gery, Cheffe de projet marketing chez On The Wild Side Cosmetics. « On exige la normalisation, mais pas forcément la standardisation » tempère toutefois Julien Baléria. « De toute façon, on voit sur le long terme si cela fonctionne en termes de répétabilité/fidélité colorimétrique » poursuit-il, laissant de fait explicitement entendre qu'en cas d'insatisfaction réelle ou seulement « perçue », il faudra être capable d'engager le débat et de fournir des éléments de preuve. « Ce qui nous pose encore problème, c'est que tous les imprimeurs n'ont pas les mêmes référentiels de normalisation. Il faudrait presque normer les normes » ajoute-t-il de façon malicieuse, ne manquant pas de susciter quelques rires francs dans l'assistance. Car c'est bien là un des enjeux des réunions d'experts mobilisés par le TC 130 : donner un cap aux choix normatifs applicables dans le champ des Industries Graphiques. Et – précisément – sortir d'une forme d'empilement des normes (souvent attachées à des procédés d'impression spécifiques) constituait un des défis de cette édition française. On en parle plus avant dans l'article suivant, au gré des ambitions disruptives que porte notamment la norme ISO 19302. ■

PHILOSOPHIE DES NORMES

ASSISTE-T-ON À UN BASCULEMENT HISTORIQUE ?

C'est l'ISO 19302, dédiée à la conformité des couleurs des flux d'impression, qui cristallise à elle seule la bataille qui est en train de se jouer : pourrait-on basculer vers une logique normative entièrement centrée sur le produit ? Quid en effet des procédés, que l'on imprime en offset, en numérique ou en flexographie, en quadrichromie ou en multichromie, que l'on fasse du packaging ou de l'imprimé commercial, l'ISO 19302 ne veut s'intéresser qu'au résultat. Mais peut-on vraiment s'extraire de toute forme de prescription technique en amont ?

C'est un peu comme si l'on vous disait désormais « Peu importe comment tu imprimes, seule compte la conformité colorimétrique du produit finalement imprimé, au regard du cahier des charges convenu avec ton client ». Car c'est là la promesse d'une norme publiée en 2018, réexaminée depuis, qui voudrait rompre avec les approches prescriptives typiques de l'ISO 12647, laquelle – dans les domaines de l'offset, de la sérigraphie et de la flexographie – s'attache à définir les paramètres techniques au gré desquels un résultat peut être déclaré conforme. Or, s'extirper d'une somme d'exigences techniques inflexibles, a fortiori quand elle tend à complexifier la donne sur des parc machines de plus en plus hybrides et multiprocédés, tient d'un idéal déjà formalisé depuis de nombreuses années.

Après un cheminement tortueux, l'heure est-elle venue pour l'ISO 19302 ?

« Une norme n'a de valeur que si elle est utilisée. La qualité technique de son contenu ne suffit pas. Une norme qui reste sur une étagère finit par devenir un document de référence parmi d'autres ; une norme qui est utilisée devient un outil de transformation de l'industrie. L'enjeu pour l'ISO 19302 n'est donc plus sa rédaction : elle existe. L'enjeu est désormais l'appropriation de sa mise à jour et l'existence d'une certification. Les prochaines années seront décisives. Il faudra démontrer, à travers des cas concrets, qu'elle permet d'améliorer le dialogue entre acheteurs et imprimeurs, de réduire les incompréhensions et de sécuriser les productions » nous confie Christophe Villar, meilleur Ouvrier de France Technicien de plateforme prépresse 2015 et membre du comité technique ISO/TC 130. C'est ce qui explique le parcours relativement tortueux d'une norme dont la prime publication remonte à huit ans et dont il reste à se saisir, au moyen d'un nouveau réexamen imminent. C'est la France,

« La question n'est plus de savoir comment l'imprimeur produit, mais s'il est capable de produire de manière répétable et conforme. L'ISO 19302 répond précisément à cette évolution. Elle déplace le centre de gravité du procédé vers le produit. »

Christophe Villar (GAC, ISO TC 130)

via la Commission de Normalisation des Technologies et de la Communication Graphique (CNTCG) et le concours d'Elie Khoury (Président d'Alwan Color Expertise et de la commission CNTCG de l'AFNOR), qui avait identifié un besoin tangible pour cette norme, de plus longue date qu'on ne pourrait le croire. « Je l'avais proposée au TC 130 en Novembre 2011 » se souvient en effet l'intéressé. « La norme ISO 19302 a ensuite été publiée en décembre 2018, pratiquement à la veille du confinement dû au Covid et n'a pu avoir le rayonnement et l'adoption qu'elle mérite. De plus, il est habituel et normal qu'une norme soit adoptée par le pays initiateur en premier, or la France a été absente à ce niveau » déplore-t-il, appelant « les instances nationales de l'industrie à s'emparer de la norme, la promouvoir, et construire un plan d'action afin de la faire connaître et adopter dans leur pays ».



« La norme ISO 19302 est actuellement la seule norme qui tente de répondre à ces deux impératifs : aider l'acheteur et l'imprimeur à convenir d'un cahier des charges satisfaisant pour les deux parties. Et permettre aux différents acteurs de la chaîne graphique de contrôler et mesurer, non seulement la conformité de leur propre travail, mais aussi la conformité du produit fini, seul livrable important pour l'acheteur finalement. »

Elie Khoury (Alwan Color Expertise/CNTCG)

Une liberté confortable mais encadrée

Si l'ISO 19302, globalement taillée pour suivre l'évolution du marché vers l'explosion du packaging, prétend ne rien imposer, elle doit malgré tout s'assurer que l'imprimeur maîtrise ses process. L'auditeur vérifiera donc qu'un résultat dit « conforme » résulte d'une approche techniquement viable, répétable et répétée, au regard d'une juste évaluation des besoins de production. Là où l'ISO 12647 impose une approche très stricte (papiers, encres, niveaux de densité, calibrages machines etc.), l'ISO 19302 vérifiera « juste » que l'imprimeur sait ce qu'il fait. Et qu'il sait comment il parvient au résultat attendu, au gré d'un cahier des charges déjà plus ou moins critérisé. Une relative liberté de moyens qui règle certes le problème des normes qui s'empilent sur des procédés nombreux, mais qui pourrait apparaître à la fois moins rigoureuse et moins garante d'une forme de retenue écoresponsable dans ses choix techniques. Ironiquement, une bonne façon de parvenir à des résultats conformes à ce qu'évalue la norme ISO 19302, consiste à appliquer les prescriptions de l'ISO 12647. Ce qui mène à un relatif paradoxe : si l'une et l'autre semblent relever de philosophies opposées, elles restent dans les faits parfaitement complémentaires et donc, cumulables. Christophe Villar tient toutefois à corriger de possibles raccourcis d'interprétation, quand on lui demande si la liberté

d'approche revendiquée par l'ISO 19302 ne risque pas d'aller à l'encontre des contraintes – notamment techniques – qui accompagnent des exigences écoresponsables croissantes... « L'ISO 19302 ne dit pas que l'imprimeur peut faire ce qu'il veut. Elle dit qu'il doit être capable de démontrer qu'il respecte un cahier des charges convenu avec son client. Si demain ce cahier des charges intègre des exigences environnementales – choix des supports, limitation de certaines substances, contraintes énergétiques, critères de recyclabilité ou d'éco-contribution – alors ces exigences deviennent elles aussi des critères de conformité. La norme ne supprime pas les contraintes ; elle permet de les formaliser et de les mesurer. À mes yeux, l'évolution de la réglementation environnementale renforce même l'intérêt de l'ISO 19302. Plus les exigences se multiplient, plus il devient nécessaire de disposer d'un langage commun permettant aux donneurs d'ordres et aux fabricants de définir précisément ce qui est attendu et de vérifier objectivement que cela a bien été respecté. La véritable liberté de l'imprimeur n'est donc pas l'absence de règles. C'est la capacité à choisir les moyens les plus pertinents pour atteindre un objectif clairement défini avec son client » clarifie-t-il.



De gauche à droite : Dr Andreas Kraushaar (Fogra Research Institute for Media Technologies), Don Hutcheson (Hutchcolor LLC / PRINTING United Alliance), Elie Khoury (Alwan Color Expertise/CNTCG), Christophe Villar (GAC, ISO TC 130), Dr Bruno Mortara (ABNT - Associação Brasileira de Normas Técnicas - Brésil).

L'ISO 19302 & le sens de l'Histoire

Christophe Villar ne s'en cache pas, c'est un fervent défenseur de la norme ISO 19302, à la fois parce que son caractère agnostique vis-à-vis des procédés lui confère une flexibilité précieuse dans un univers parfois confondant de complexité, et parce que selon lui, c'est bien là « le sens de l'Histoire ». Il précise : « Pendant longtemps, les discussions portaient principalement sur les procédés d'impression. Aujourd'hui, le client attend avant tout un résultat : un produit conforme à ses attentes, reproductible dans le temps et quel que soit le procédé utilisé. Or les entreprises disposent désormais de plusieurs technologies d'impression : offset, numérique, flexographie, héliographe, jet d'encre... Dans ce contexte, la question n'est plus de savoir comment l'imprimeur produit, mais s'il est capable de produire de manière répétable et conforme. L'ISO 19302 répond précisément à cette évolution. Elle déplace le centre de gravité du procédé vers le produit ». Il est appuyé en ce sens par Elie Khoury, qui souligne que dans un contexte où les approches ont progressivement migré « de l'artistique vers des processus industriels », il convient de mettre de l'ordre. « Nous avons aujourd'hui plus de 100 normes actives qui définissent chaque étape du processus de création à celui de l'impression d'un produit. Cependant, dans un monde globalisé

où l'acheteur et le fabricant sont souvent dans différents lieux géographiques, voire des pays différents, et où les imprimeurs, dans un souci de rentabilité et de diversification de leur offre, ont intégré de nouvelles technologies d'impression, la qualité/conformité du produit imprimé au regard des attentes de l'acheteur devient aléatoire. Et elle dépend de la capacité de l'acheteur et de l'imprimeur à définir un niveau de qualité répondant à une double exigence : qualité maximale pour l'acheteur compte tenu de son produit, et une production réaliste pour l'imprimeur compte tenu des capacités de ses procédés d'impression. La norme ISO 19302 est actuellement la seule norme qui tente de répondre à ces deux impératifs : aider l'acheteur et l'imprimeur à convenir d'un cahier des charges satisfaisant pour les deux parties. Et permettre aux différents acteurs de la chaîne graphique de contrôler et mesurer, non seulement la conformité de leur propre travail, mais aussi la conformité du produit fini, seul livrable important pour l'acheteur finalement » assure-t-il. Alors l'histoire dira si, en effet, les approches normatives parviendront à se défaire d'un prisme technique certainement trop prescriptif et attaché aux moyens – la technique & les machines – au profit de ce qui compte par-dessus tout : le produit imprimé lui-même. ■

« SUR LA ROUTE DE L'IMPRIMÉ »

Il y a quelque chose d'un peu caricatural lorsqu'un voyage au long cours prend des allures de road trip à vocation culturelle, ou à tout le moins lorsqu'il qu'il est décrit comme tel pour justifier une envie d'exotisme. Mais dans ce cas précis, Mathilde Hourdain nous l'assure : sans ce fil conducteur à la fois professionnel & passionnel – celui de l'amour des Arts Graphiques au sens large – jamais cette envie de partir n'aurait trouvé à s'accomplir avec autant de panache.

Dire que l'on vous narre ici une « rencontre » qui tient peu ou prou de l'excès de langage, puisqu'au gré de 8 heures de décalage horaire, nous avons effectivement échangé avec Mathilde Hourdain au moyen d'une visioconférence qu'elle assurera au débotté au pied d'un volcan, avec une connexion et une assise technique de fortune. Comble de l'ironie, en pleine canicule francilienne, c'est une coupure d'Internet intempestive subie dans nos locaux parisiens qui mettra un terme à l'entretien de façon un brin précipitée. Morceaux choisis d'une interview atypique, pour un parcours qui ne l'est pas moins.

Un évident retour aux sources

« Mes parents ont fondé HPC, qui est devenu HPC Adlis, il y a maintenant plus de trente ans. L'entreprise a été vendue il y a huit ans et à l'époque ils nous avaient demandé, à mes frères et moi, si reprendre l'entreprise nous intéressait. Pour ma part j'avais 20 ans, j'étais étudiante et l'idée de prendre la tête d'une entreprise avec 25 salariés me paraissait compliquée » reconnaît Mathilde Hourdain lorsqu'on l'interroge sur son parcours. Une réticence qui tient davantage à une forme de modestie qu'à une quelconque réticence à s'engager dans les Arts Graphiques, elle qui ne manque pas de souligner avoir « baigné dans l'atelier » pendant ses « jeunes années », de manière éminemment active : « J'étais là notamment les étés. Je venais aussi aider pendant les pics d'activité à Noël et c'est forcément quelque chose qui a toujours résonné en moi ». Au point qu'après des études de droit couronnées de succès, elle se redirigera presque naturellement vers ses premières amours. « Je ne me suis jamais imaginée avocate ou juge » confirme-t-elle, refusant même la proposition d'un cabinet juridique. « À ce moment-là, l'imprimerie avait été vendue et ma mère avait créé les Exprimeurs depuis deux ans environ. Je la voyais assez débordée à la maison alors j'ai repris un Master 2 pour avoir des bases en gestion et je me suis proposée en tant qu'alternante. J'ai su rapidement que c'était le bon choix parce qu'on s'est très vite entendues sur l'impulsion à donner à cette aventure, tout en développant notre propre style, notre propre approche ».

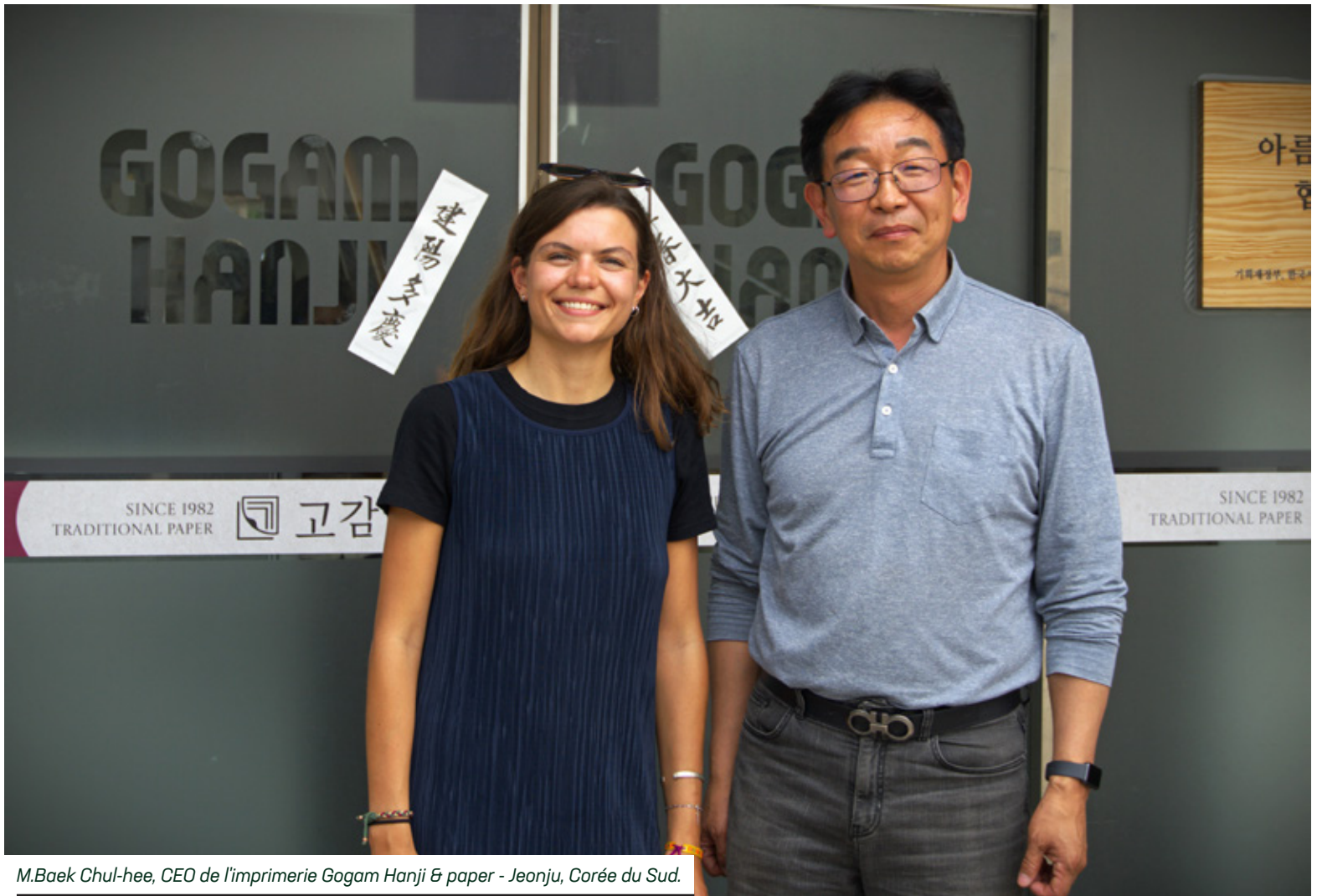
L'écoconception chevillée au corps

Les Exprimeurs, comme son nom l'indique presque, n'est pas un imprimeur. « L'entreprise se positionne comme un intermédiaire :

nous avons notre réseau de fournisseurs et de partenaires, de l'amont à l'aval. Nous conseillons notamment sur les supports pour tout type d'impression. Je me suis rapidement prise de passion pour ce métier, j'ai essayé de développer auprès de mes prospects et de mes clients une expertise en écoconception, en faisant notamment la formation que propose Camille Poulain [avec Lichen, voir notre interview au sein du numéro 143 d'Acteurs Graphiques, NDLR]. J'ai certes bien vu qu'il y avait peu de jeunes dans cet univers, mais j'ai toujours voulu y croire : dans un univers ultra digital avec une influence grandissante de l'IA, je sentais qu'il y avait quelque chose à faire, à condition de bien se positionner et de prendre cette vague sans la subir » éclaire-t-elle. Pour autant, Les Exprimeurs n'est pas un intermédiaire comme les autres, puisqu'au contraire de tant d'autres, il est constitué de personnes qui ont connu la réalité de la production et des contraintes de fabrication. « L'atout des Exprimeurs, c'est que nous sommes légitimes à être ce pont entre les envies des clients d'une part et les contraintes des industriels d'autre part. Parce que nous savons d'où nous venons. En général, on anticipe même très vite les points qui risquent de poser problème si une demande est mal cadrée. Typiquement, je ne propose pas des papiers à des clients sans m'être assurée que la prod' suivra, en fonction du parc machines mobilisé. De fait, nos fournisseurs nous disent très souvent que travailler avec nous est plus confortable parce qu'on parle le même langage ». Quant à convaincre les clients que les options les plus responsables sont à privilégier, il s'agit avant tout d'être des facilitateurs de solutions. « On a des clients qui nous ressemblent, parce qu'à partir du moment où je mets l'accent sur l'écoconception, il faut que ce discours résonne suffisamment en face pour que suite il y ait. C'est le cas avec des ONG, des associations avec une sensibilité environnementale forte, ou des entreprises qui ont laissé carte blanche à des salariés sensibles à ces problématiques. Parfois, cela tient à une personne. On a aussi beaucoup d'agences de communication qui ont besoin d'être guidées sur le print, parce qu'elles n'ont pas forcément les compétences en interne. Mais malgré ces exigences qui peuvent sembler pointues, certains gros clients nous font confiance parce qu'on essaie de vendre de la simplicité, y compris sur des demandes atypiques avec des variations de formats, des impressions sur bois etc. Le but, c'est de rendre ces objectifs clairs et accessibles » explique-t-elle. Et quand les résistances s'intensifient, il importe parfois de faire l'effort de montrer... « J'ai l'exemple d'un client qui faisait



Studio de Toshikazu Mizota - maître artisan du washi - Yame, Japon



M.Baek Chul-hee, CEO de l'imprimerie Gogam Hanji & paper - Jeonju, Corée du Sud.

toujours ses dépliants sur papier couché. Un jour, j'ai imprimé leur modèle sur du papier offset et j'ai pris le temps d'aller les voir et de leur expliquer en quoi ça pouvait être une option intéressante. Or, le client apprécie toujours de voir et de toucher le produit. C'est ce qui va compter prioritairement, davantage que de lui expliquer comment on a fait et par quelles machines on est passé. C'est vraiment le point sur lequel Les Exprimeurs a permis une nouvelle approche : on s'investit dans les projets de nos clients, on leur rend visite et on observe leur façon de travailler et de concevoir leurs outils print. Une fois qu'on a ce niveau de proximité avec eux, la connaissance technique des machines et des procédés devient très secondaire ».

Partir sans rompre le lien vers les Arts Graphiques

Malgré un épanouissement professionnel certain, l'envie de voir d'autres choses était là depuis le départ... « Mon conjoint travaillait pour le CEJA à Bruxelles, le conseil Européen des Jeunes Agriculteurs, et il a aussi voulu profiter de ce voyage

pour rencontrer d'autres jeunes agriculteurs et se frotter à d'autres modèles. Nous sommes tous les deux des passionnés et il aurait certainement été très compliqué de partir sans cette motivation professionnelle en surplomb : il fallait qu'on y attache du sens vis-à-vis de nos métiers ». Parti début février 2026, le couple enchaîne alors les rencontres et apprend sur le tas. « Je partais dans l'idée de me concentrer sur le métier d'imprimeur, puis j'ai eu un déclic dans le nord de la Thaïlande : on est tombé sur une imprimerie locale que j'ai demandé à visiter et à vrai dire, en dehors de la barrière de la langue, c'est une imprimerie que l'on aurait pu voir en France. Ce qui change et mérite qu'on s'y attarde, c'est moins la façon d'imprimer que ce que l'on imprime en soi, pour quelles raisons, avec quelles implications culturelles et sur quel substrat. Finalement, je fais surtout des portraits des gens que je rencontre et j'essaie de comprendre comment leur culture imprègne ce qu'ils produisent. C'est dans ce sens-là que c'est intéressant, parce que pour le reste, leurs techniques d'impression ne sont pas si différentes des nôtres. En revanche, le papier ne soulève ni les mêmes représentations, ni les mêmes attentes, ni ne s'inscrit

« Je fais surtout des portraits des gens que je rencontre et j'essaie de comprendre comment leur culture imprègne ce qu'ils produisent. C'est dans ce sens-là que c'est intéressant, parce que pour le reste, leurs techniques d'impression ne sont pas si différentes des nôtres. »

dans le même avenir. Là, tout dépend de leur propre vision culturelle » détaille-t-elle. Car après avoir traversé entre février et début juin la Thaïlande, le Laos, le Vietnam, la Corée du Sud et le Japon, les expériences diffèrent autant qu'elles se recoupent, laissant entrevoir à quel point les subtilités culturelles sont foisonnantes.

Conserver & transmettre : des obsessions universelles ?

« En Corée, j'ai été très surprise de constater les sommes énormes investies pour la conservation du patrimoine. La ville de Jeonju est à ce titre particulièrement fascinante, par sa capacité à préserver son héritage tout en l'inscrivant dans le présent : les artisans collaborent avec des designers, des architectes et des marques de luxe pour imaginer de nouveaux usages au Hanji paper, leur papier artisanal fabriqué à partir d'écorces de murier, qui est décrit comme plus résistant que le washi [papier traditionnel japonais lui aussi fabriqué à partir d'écorces de murier, NDLR]. Nous avons visité une imprimerie qui tente de l'industrialiser pour l'exporter, mais aussi un centre de formation où officient trois grands experts pour que le savoir-faire perdure. Ça donne ces étonnants paradoxes où juste à côté d'une immense entreprise de carton ondulé, on trouve un musée dédié au Hanji Paper, comme si c'était un contrepoids nécessaire » témoigne-t-elle. Aussi ne résiste-t-on pas à lui demander si en d'aussi lointaines contrées, la question du futur de ces métiers suscite également des craintes, les problématiques d'attractivité dépassant de très loin notre modeste contexte européen. « C'est une réelle inquiétude en effet. Il y a à la fois une crainte pour l'avenir de ces métiers et un vrai souci d'attractivité : les jeunes s'y intéressent peu. Beaucoup essaient d'organiser des workshops et de travailler avec des écoles pour inverser la tendance. Les formations que nous avons vues, pour des métiers évidemment très traditionnels, laissent entrevoir à quel point c'est un savoir-faire fragile : pour faire du Hanji Paper, on a vu trois élèves pour trois professeurs. Et aujourd'hui, il ne reste plus que six artisans encore capables de fabriquer ce papier, contre près d'une centaine il y a quelques années » nous répond-elle sans détour. Et quid des problématiques environnementales, omniprésentes en Europe au moyen d'une législation

qui avance au pas de course ? « Chez les gens que j'ai rencontrés, le point de départ est avant tout la volonté de transmettre un savoir-faire, une histoire, une culture. C'est vrai chez les personnes qui fabriquent, mais aussi chez celles qui achètent. Les questions environnementales existent bien sûr, parfois même de manière très innovante, mais ces aspects apparaissent souvent comme une conséquence ou un prolongement de leur démarche, plutôt que comme leur principal argument. En Thaïlande, j'ai par exemple rencontré une entreprise qui transforme des déchets agricoles – des coques de café, des feuilles de blé etc. – en panneaux décoratifs destinés à l'architecture intérieure, lesquels ont des propriétés techniques (lignifuges et isolants phoniques). Ça a l'air très traditionnel dit comme ça, mais on parle d'une startup qui fait de l'upcycling, en réalité ».

« J'ai envie d'en faire quelque chose qui restera »

Mettre de l'ordre dans des anecdotes et des expériences diversement enrichissantes, prendre du recul sur ce qui nous a surpris et synthétiser ce que l'on garde d'un tel voyage – encore en cours, au demeurant. Voilà le vaste défi face auquel Mathilde Hourdain se trouve aujourd'hui, toutefois bien décidée à le relever. « Tout ce que je vis aujourd'hui, j'ai envie d'en faire quelque chose qui restera » lâche-t-elle d'un ton assuré. « Je n'ai pas encore déterminé précisément la forme que prendra ce projet à mon retour. Ce dont je suis certaine, en revanche, c'est que je souhaite partager mes découvertes, mes rencontres et mes réflexions autour de la place et de la représentation du papier dans chacun des pays traversés. J' imagine aujourd'hui plusieurs possibilités. Un livre pourrait permettre de raconter cette Route de l'Imprimé et de retranscrire les histoires recueillies en chemin. J'aimerais, mais cela est encore au stade du rêve, si je parviens à trouver des partenaires culturels intéressés par le projet, concevoir une exposition réunissant le travail des différents acteurs rencontrés : fabricants, artisans, artistes, imprimeurs... Une manière de rendre hommage au papier sous toutes ses formes et à travers le monde ». Nous n'aurons évidemment pas meilleur mot de la fin (au point que l'intitulé de cet article emprunte mot pour mot le titre d'ouvrage imaginé par Mathilde), avec le secret espoir d'y revenir bientôt à ses côtés. ■

VEILLE STRATÉGIQUE

UNE ARME DEVENUE INCONTOURNABLE, À L'HEURE DE L'IA ?

« Combien de temps passez-vous chaque semaine à trier de l'information ? Et combien de temps, vraiment, à en tirer quelque chose d'utile ? » s'interroge la CCFI dans son intitulé de conférence, qui s'est tenue à l'école Estienne le 21 mai dernier. Si la question s'est en soi toujours posée, la banalisation des outils de veille qui ont accompagné la révolution numérique semble atteindre aujourd'hui un point culminant, au moyen de l'Intelligence Artificielle. Mais suffit-il pour autant de rédiger négligemment un prompt pour s'acquitter de pareille tâche ?

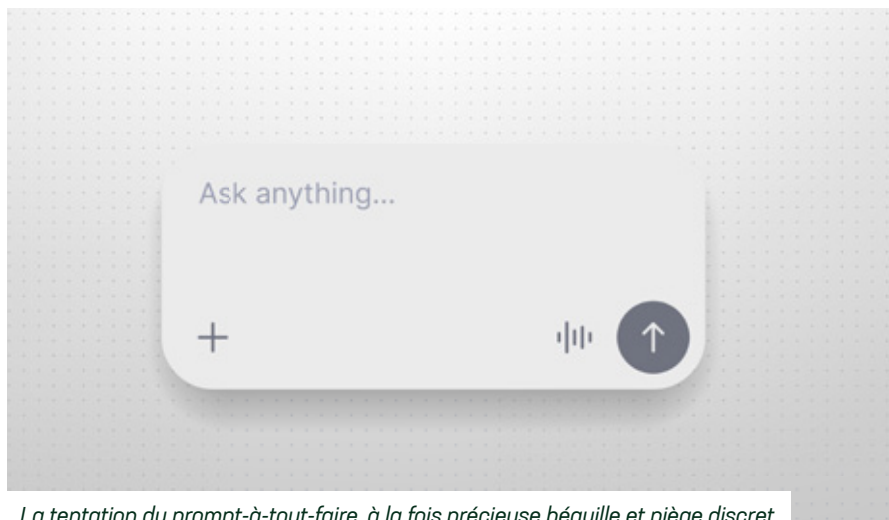
« Les études s'attachant à mesurer les impacts numériques au sens large voient les consommations exploser sous l'effet d'une course folle à l'IA générative. »

Vous allez assister à une conférence qui a été entièrement pensée et organisée par des étudiants », nous prévient-on, alors que nous sommes déjà invités à flasher un QR Code, pour répondre à des questions en direct. Voilà une conférence qui débute donc sous des auspices peu banals, sur un sujet finalement très rarement traité dans un cadre d'échanges partagés.

Une veille plus utile que jamais, dans un flot d'informations massif

Dans l'absolu, il serait très facile de déléguer la structuration d'une veille d'information thématique ordonnée à un agent conversationnel de type Chat GPT. La chose est même tentante,

pour une raison simple : la masse d'information en circulation est telle que la simple idée d'y aller de son propre tri éclairé, moyennant l'aspect extrêmement chronophage de la chose, peut générer des sueurs froides. Plus encore, faire une veille d'information « à la main » aujourd'hui passerait presque pour un effort rétrograde à répudier. Car après tout, pourquoi se passer d'une béquille technique aussi puissante ? Telle hypothèse n'est à vrai dire même pas évoquée, comme si elle ne pouvait en aucun cas être une option. De sorte que les moins enclins à recourir à l'IA seront perçus, de facto, comme des acteurs moins performants, alors que les pratiques sont encore relativement hétérogènes : « Pour 35 % des sondés, l'IA occupe une place marginale dans la production d'une veille. À l'inverse, elle est une alliée indispensable pour 18 % d'entre eux », note en effet Mathias Lim (Compagnon Junior CCFI), restituant ici une enquête sur les pratiques et des enjeux de la veille, menée auprès d'une soixantaine



La tentation du prompt-à-tout-faire, à la fois précieuse béquille et piège discret.



« L'IA est un outil incontournable, mais il faut en comprendre les limites ! »

Thomas Deschamps (Expert automatisation & colorimétrie chez Bluewest)

« Il n'y a pas une seule veille, mais plusieurs veilles. Créez la vôtre ! »

Thibault Guillier (Directeur commercial et général de Normandie Roto)

de professionnels des Industries Graphiques (66, pour être exact). Ainsi comprend-on que pour une majorité, l'IA occupe encore un rôle plus intermédiaire, avant une probable explosion traduite en synthèses automatisées. « *Auparavant, nous établissions des stratégies à cinq ans, mais aujourd'hui, il se passe beaucoup trop de choses tous les six mois. La veille n'en devient que plus nécessaire mais aussi plus difficile à faire* » illustre Christian Garin (Président d'IMG Conseil), qui ne s'en tient pas là : « *Il est primordial de comprendre notre environnement pour avoir des idées neuves quand les volumes baissent et se fractionnent et quand les départs à la retraite s'accumulent* ». Dit autrement : les impératifs stratégiques se font plus pressants que jamais, dans un contexte économique de tension permanente.

Déléguer & contrôler : à la recherche des justes équilibres

Mais gagner du temps justifie-t-il de se dessaisir d'un travail de fond aussi sensible ? « *La veille, ce n'est pas la quantité d'informations, c'est celle qui est utile* » précise Jean-Philippe Behr, Directeur associé du cabinet de conseil BL. Etant entendu que l'information dite « utile » n'est pas la même pour tout le monde, il convient donc de structurer ses propres outils, avec des prompts et mots-clés soigneusement adaptés à ses besoins.

« *Il n'y a pas une seule veille, mais plusieurs veilles. Créez la vôtre !* » prévient à ce titre Thibault Guillier, Directeur commercial et général de Normandie Roto. Encore une fois, rien qui ne soit imaginable – semble-t-il – sans un coup de pouce de l'IA, à condition de savoir déjouer quelques pièges. « *C'est un outil incontournable, mais il faut en comprendre les limites* » prévient Thomas Deschamps, Expert automatisation & colorimétrie chez Bluewest. « *Par ce que l'on appelle des hallucinations, l'IA invente parfois du faux en le rendant crédible. Il peut y avoir des biais de synthèse, des biais d'opinions etc.* » souligne-t-il, en conséquence d'un filtrage des sources et d'une hiérarchisation de l'existant qui pourra déjà orienter des réponses plus ou moins bancales, sans que cela ne se remarque forcément outre mesure. « *Cela peut paraître évident mais il faut donc vérifier un maximum d'informations, rédiger des prompts de qualité et bien choisir ses IA. Déjà en s'assurant qu'elles appartiennent à des sources de confiance, dans un contexte géopolitique extrêmement tendu* » insiste-t-il, sur fond de ce que l'on peut quasiment appeler une guerre de propagande, parfois menée au moyen d'IA entraînées à biaiser leurs réponses pour servir des intérêts troubles. Gagner du temps mais demeurer suffisamment vigilant pour garder le contrôle sur le contenu, voilà donc l'équilibre complexe par lequel une veille d'information dûment produite peut s'imaginer et perdurer. Pour paver le chemin aux moins à l'aise dans ces dédales numériques, les étudiants qui

SYNTHÈSE

Ce que disent les 66 répondants, en 4 constats

01

Une filière experte

80% des répondants ont plus de 50 ans, 86% plus de 15 ans d'expérience. Transmission = enjeu n°1.

02

Une veille artisanale

68% y consacrent moins de 5h/mois, 86% n'ont pas de dispositif formel. Le problème n'est pas l'info, c'est l'organisation.

03

Une fracture IA

35% la jugent marginale, 18% centrale. Deux filières dans une même filière.

04

Un déficit de partage

88% estiment le partage rare ou insuffisant. La logique « chacun pour soi » freine l'innovation collective.

Restitution questionnaire — Veille technologique CCFI

Un questionnaire adressé à 66 répondants a permis de faire l'état des lieux de la façon dont une veille est abordée aujourd'hui, dans les Industries Graphiques.

« Pour 35 % des sondés, l'IA occupe une place marginale dans la production d'une veille. À l'inverse, elle est une alliée indispensable pour 18 % d'entre eux. »

Mathias Lim (Compagnon Junior CCFI)

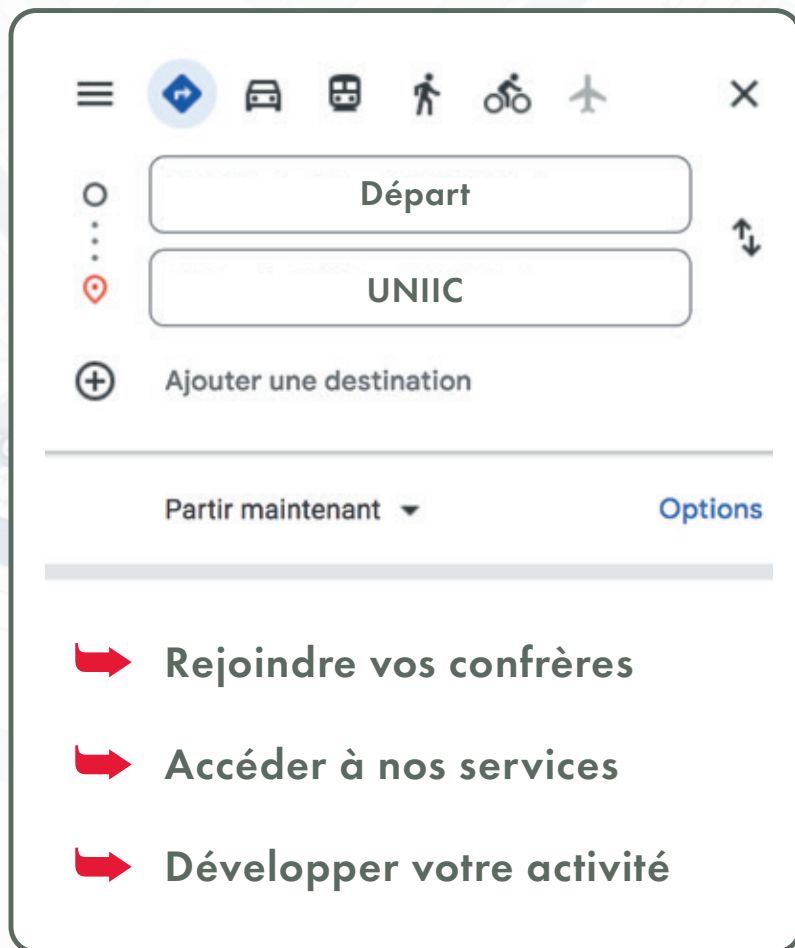
ont porté ce sujet à l'École Estienne proposent un modèle de workflow quasi-prêt à l'emploi, mêlant flux RSS et Mistral AI. Les intéressés peuvent le réclamer auprès d'Alexandre Danger à l'adresse suivante : alexandredanger@ikmail.com.

Un bilan carbone de plus en plus désastreux

Pour autant, difficile de ne pas évoquer un point qui n'aura pas fait l'objet de la moindre mention critique, en plus de deux heures d'échanges. « La consommation électrique des data centers continue de s'envoler en France. Selon la dernière enquête de l'Arcep, ils ont consommé 2,7 TWh d'électricité en 2024, soit une hausse de 12% en un an, portée par l'essor de l'IA » peut-on notamment sur le site de L'Usine Digitale, alors que les études s'attachant à mesurer les impacts numériques au sens large, voient les consommations exploser sous l'effet d'une course folle à l'IA générative. Une course qui voit notamment les géants en la matière préempter la RAM (ou « mémoire vive ») qui équipe tous les objets tech' ressemblant de près ou de loin à un terminal numérique (ordinateurs, tablettes, consoles de jeux, smartphones etc.) et affectant tous les matériels afférents, y compris dans le secteur industriel. Car il s'agit d'entraîner des modèles d'IA générative plus gourmands que jamais dans

des AI factories qui ont aujourd'hui la primauté sur tout, quitte à générer des pénuries appelées à durer, engendrant même ce que certains nomment déjà la RAMapocalypse. Par conséquent, non seulement les prix explosent (tant dans la sphère BtoB qu'à destination des particuliers), mais les pollutions associées également. Une part galopante de l'énergie mondiale ne sert en effet qu'à alimenter des data centers poussant comme des champignons, y compris dans l'Hexagone. Selon le RTE (Réseau de Transport d'Électricité), ces consommations pourraient être multipliées par huit en France d'ici 2035. Entre autres conséquences funestes, ces centres de données nouvelle génération – a fortiori lorsqu'ils émergent dans des régions chaudes où les besoins en refroidissement sont décuplés – sont d'immenses consommateurs d'eau : certaines études américaines soulignent en effet qu'un data center en Arizona enregistre des hausses de consommation d'eau qui peuvent atteindre les 800 %. Problème dans le problème : 70 à 80 % de l'eau consommée dans le processus est détruite, sans possibilité – à date – de l'inscrire dans une boucle de réutilisation. Difficile de ne pas y penser au moment où les modestes agents atomisés que nous sommes, sommes exhortés à « prendre le train de l'IA en marche », sous peine de subir les quolibets de celles et ceux qui ont fait d'un agent conversationnel leur assistant quotidien. La modernité est-elle semblable à ce prix, alors que la sobriété échoit toujours aux autres. ■

NE VOUS PERDEZ PAS EN CHEMIN ...



The screenshot shows a navigation app interface. At the top, there are icons for different transport modes: car, train, walking, bicycle, and airplane. Below these are two input fields: 'Départ' (origin) and 'UNIIC' (destination). A button labeled 'Ajouter une destination' (Add a destination) is below the destination field. A 'Partir maintenant' (Leave now) button is at the bottom left, and an 'Options' link is at the bottom right. Below the interface, there are three red arrows pointing right, each followed by text: 'Rejoindre vos confrères', 'Accéder à nos services', and 'Développer votre activité'.



L'Union Nationale des Industries de l'Impression et de la Communication, c'est à la fois une force collective et un socle de services pour vous guider : accompagnement RSE, audits économiques & stratégiques, prise en charge de vos problématiques juridiques, sociales & contractuelles etc. N'avancez plus seuls, soyez **unilc**

... **REJOIGNEZ l'unilc**

www.uniic.org - contact@uniic.org - 01 44 08 64 46

11, Boulevard Brune – 75014 PARIS



TRÉMA SANTÉ COLLECTIVE

Qui mieux que **Lourmel** pour vous parler mutuelle ?

Vous nous faites déjà confiance pour votre prévoyance... pensez aussi à la santé !

Avec Tréma santé collective, bénéficiez d'un dispositif **conforme à vos obligations** et **adapté aux besoins de vos salariés**.

Vous valorisez ainsi votre protection sociale et permettez à vos salariés de compléter leur couverture par des options individuelles facultatives.

Votre conseiller est là pour vous aider à faire un bilan sur votre couverture santé !

Contactez-le au 0 809 10 28 08* / ✉ contact-entreprises@lourmel.asso.fr

Toutes les infos sur www.lourmel.com | Suivez-nous sur [Linkedin.com/company/groupe-lourmel](https://www.linkedin.com/company/groupe-lourmel)

* Service gratuit + prix d'un appel

Lourmel, partenaire de la protection sociale des industries
du message imprimé et digitalisé **depuis plus de 70 ans**.



LOURMEL

Agir ensemble pour mieux vous protéger

